

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 28163

présenté par
M. Bruneel

ARTICLE 38

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement s'opposent à la suppression du dispositif de bonification du 1/5ème qui prend en compte la dangerosité des missions qu'accomplissent certains fonctionnaires au service de nos concitoyens au détriment de leur santé. Cette bonification du 1/5ème que le gouvernement souhaite voir disparaître afin d'allonger encore un peu plus le temps de travail de ces fonctionnaires exerçant des missions de sécurité permet pourtant aujourd'hui à 700 000 personnes de bénéficier d'un départ à la retraite anticipée afin de tenir compte de leurs conditions de travail particulièrement pénibles et difficiles.